

NOUVEAU en 2016 !

A compter du 1er janvier 2016, les Familles ayant un enfant inscrit en DEMI-PENSION ou à l'INTERNAT de l'Etablissement peuvent choisir entre plusieurs régimes :

1- DEMI-PENSION 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

2-DEMI-PENSION 5 jours (déjeuner du mercredi inclus)

3-INTERNAT 4 nuits (internes entrant le lundi matin)

4-INTERNAT 5 nuits (internes entrant le dimanche soir + petit déjeuner du lundi matin)

A chacun de ces régimes correspond un tarif arrêté par le CONSEIL REGIONAL d'AQUITAINE.